L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 12 OCTOBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 12 OCTOBRE 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT,

R. G. THIBODEAUX.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer qu'une assemblée des whigs du Quatrième District Représentatif aura lieu, jeudi soir, 14 octobre, à sept heures, au café Canterbury, pour faire choix de trois candidats à la Chambre des Représentants de l'Etat. Cette mesure a paru être désirée par le Parti, plusieurs whigs du district ayant pensé que l'assemblée tenue samedi dernier à l'hôtel Conti avait été convoquée dans un trop court délai. Les candidats nommés par cette réunion ayant consenti à la convocation faite par le présent.

P. W. FARRAR.
THEODORE ZACHARIE,
GEO. K. RODGERS,
GREER B. DUNCAN.

LE PRÉSIDENT POLK.

Le bruit a couru hier matin en ville que le Président Polk était mort à Washington; et ce bruit s'appuyait sans doute sur l'extrait suivant que le *Courier* de Charleston a publié sous la date du 6 courant:

Bruit de la mort du Président. "Des voyageurs arrivés ce matin par bateau à vapeur annoncent qu'à leur départ de Washington M. Polk était si malade qu'on n'avait pas cru devoir lui communiquer les dernières nouvelles du Mexique. On assure également qu'à Richmond une dépêche télégraphique annonçait la mort du Président. Nous donnons ces bruits comme ils nous viennent."

On ajoutait ici, dans l'après-midi, qu'un négociant arrivé directement de Washington à la Nouvelle-Orléans, avait laissé M. Polk fort dangereusement malade, et qu'une dépêche télégraphique qui avait rejoint le susdit voyageur à Petersburg, Virginie, annonçait la mort du premier magistrat de la République.

Malgré la coïncidence de ce double témoignement, nous croyons qu'il faut ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Aux dernières dates, M. Polk était en effet malade; mais on assurait qu'un mieux sensible s'était manifesté dans son état. Aurait-il éprouvé une rechute? ou bien sa santé aurait-elle été beaucoup plus compromise qu'on ne l'a dit? Sur ce dernier point, on serait peut-être tenté de croire que la vérité a été dissimulée, et dès lors cela donnerait une sorte de probabilité à la nouvelle d'un décès subit. Le *Copper* de Baltimore prétend d'ailleurs, il y a peu de jours, que M. Polk était assez dangereusement malade pour qu'on eût cru devoir provoquer une consultation. De là cependant à la mort il y a encore quelque distance.

Disons en outre que la nouvelle venue par le *Courier* de Charleston ou par le télégraphe de Richmond ne peut guère être que du 4 courant au plus tard. Or nous avons de Baltimore une dépêche télégraphique de ce même jour, et elle ne dit pas un mot de la mort ni même de la maladie de M. Polk. Ce silence est de bon augure; car si la santé du Président eût inspiré de sérieuses inquiétudes, la dépêche en eût fait mention.

Somme toute, la nouvelle nous paraît peu fondée, peu probable, au moins pour le moment. Nous souhaitons aussi sincèrement qu'elle soit démentie. La situation est assez grave, sans qu'un événement vienne encore se compliquer de la mort du chef de l'Exécutif.

Le *Lycée Louisianais*, dirigé ces temps derniers par M. Potier, vient de passer sous la direction d'un de nos compatriotes les plus distingués, M. Dominique Rouquette. Nous aimons à croire avec empressement la renommée de cette institution sous d'aussi favorables auspices. Il paraît que le titre sera changé, mais que la direction et que la partie religieuse sera complétement [illegible] intégrante du cours de [illegible].

Le vapeur transport des Etats-Unis A. B. Baker, capitaine Baker, est arrivé hier soir en 13 jours de Philadelphie, ayant touché à Charleston et à Key-West; il a quitté ce dernier port le 3. Le cap. Baker nous informe qu'au moment où il est arrivé à la Havane annonçait qu'il venait d'arriver de la Havane, port, du vapeur anglais, [illegible] de Vera Cruz le 1er octobre, mais il n'a [illegible] après des nouvelles qu'à du apporter ce vapeur. Si ne nous avons aucun navire du Mexique avant la fin de cette semaine, nous aurons ces nouvelles par le *Cora Tau*, attendu de la Havane.

EUROPE.

ARRIVÉE DE L'HIBERNIA.

Hausse sur les cotons—Baisse sur le Coton—Nombreuses faillites.

Le paquebot à vapeur *Hibernia*, capitaine Ryrie, parti de Liverpool le 19 septembre, est arrivé le 3 courant à Boston, après un voyage de quatorze jours. Nous recevons avis de cet arrivage par une dépêche télégraphique publiée dans les journaux de Baltimore. Cette dépêche, bien entendu, ne nous donne point de nouvelles politiques, car s'en tient presque uniquement aux nouvelles commerciales qui sont, sans contredit, des plus tristes et des plus désastreuses.

Les faillites ont continué à affliger les principaux marchés d'Angleterre, et comme on commence à s'étendre sur le continent. La France et l'Italie sont les premières à payer leur tribut. Voici la liste que nous donne la dépêche télégraphique et les relevons dont elle l'accompagne.

Allison, Cambridge & Co., Londres, passif non déclaré
Thomas Booker fils & Co. Londres, £150,000
Barnet & Co. Londres, passif non déclaré.
A. & A. Costa, Gênes, £80,000.
D. & A. Denny, Glasgow, £400,000.
Dennison & Co. Limerick, passif non déclaré
Eude Bordo, Honfleur, £120,000.
Fels & Co, Venise, passif non déclaré.
Egerat, Glasgow, £200,000.
A. A. Gower Neven & Co. £1,000,000.
Harris & Hutchinson, Londres, 100,000.
Ogie & Co., Venise, 30,000.
Mathew Perchu, Glasgow, 15,000.
Reid, Irving & Co. Londres, 1,500,000.

Th. U. U. Born & Co ainsi que Th. Booker et fils de Londres étaient fort connus, et leur faillite a causé une vive sensation, mais quand on a vu les maisons D. & A. Denny & Co, Gurnell & frère de Glasgow, suspendre aussi, l'alarme se répandit bientôt au-delà des limites du commerce des céréales. On croit ici que la faillite Denny & Co. pèsera cruellement sur New-York et New-Orléans. Les maisons d'escompte de Londres sont celles qui perdent le plus.

La suspension de MM. Gurnell frères a été causée par la non arrivée de la dernière malle de Chine, et ses effets se sont fait sentir à Londres, car cette maison était en relation avec Canton, Lima et Valparaiso. La chute de la maison Nouai de Paris, également livrée au commerce de l'Océan Pacifique, et dont le passif s'élève à deux ou trois cent mille livres sterling, se rattache également par ses ramifications.

Les faillites qui ont eu lieu à Paris, à Venise, à Gênes, avaient contribué à assombrir l'horizon; mais personne ne pouvait s'imaginer l'espèce de stupeur que causa le 11 septembre l'annonce de la suspension de la maison Gower neveu & Co. Les vastes relations commerciales et financières de cette maison avec l'Inde, l'Espagne, la France, l'Inde, l'Amérique du Sud et les Etats-Unis, ne pouvaient manquer de donner à cette suspension des contre-coups funestes. Cette maison durait depuis près d'un siècle, et le fondateur est mort il y a environ vingt ans, laissant une fortune de £400,000. Ses neveux continuèrent les affaires, et le chef actuel M. R. Gower a été pendant plusieurs années directeur de la banque d'Angleterre; il avait pris aussi une part active dans la compagnie royale des mines [illegible]. Son état était réputé récemment [illegible] acceptation, s'élève à £600,000, et les autres dettes le porteraient à plus d'un million sterling. Cette faillite a [illegible] de Cumberland [illegible] de Londres et de Valparaiso, maison à laquelle appartenait un des associés de la société Gower. La chute de cette dernière société a été prononcée par de grandes spéculations sur les céréales de [illegible] la faillite de Gurnell frères de [illegible] en Espagne en ont été la cause immédiate.

Le public s'était à peine remis de ce choc qu'on apprit que MM. Sanderson & Co., courtiers de change, dont la maison était peu connue, sous le rapport du crédit, la seconde de Londres dans ce genre d'affaires, venaient aussi de suspendre. On savait qu'ils avaient beaucoup perdu avec Leslie Alexander & Co, ainsi qu'avec les Gowers. Leurs créanciers s'étaient aussitôt empressés d'aller au remboursement, le nombre des demandes força bientôt la maison à suspendre. On ne peut encore évaluer son passif, mais il doit être considérable, car elle avait beaucoup de papier en circulation.

Ce terrible catalogue de faillites est venu se clore par la ruine de Reid, Irving & Co. de Londres, l'une des plus anciennes maisons du commerce maritime. Elle a d'importantes relations avec les Etats-Unis. Cette dernière catastrophe a eu, dit-on, pour cause première, la mort de John Irving, dont le capital et l'expérience [illegible] seules faire sortir avec honneur de [illegible] des grandes entreprises où elle était engagée. Le chef actuel de la maison était gouverneur de la banque d'Angleterre en 1839. Voilà donc en moins d'un mois [illegible] gouverneurs de la Banque tombés en faillite.

On annonçait à la bourse de Londres, qu'un associé de la société Prime, Ward & Co de New-York, était arrivé par le vapeur précédent et que sa présence avait semblé un peu de confiance. Les traites de cette maison sur Overend, Gurney & Co., arrivées par le Cambria,

[illegible] qu'à [illegible].

La faillite des Gowers se fera sentir [illegible] institutions financières des Etats-Unis [illegible] [illegible]. La compagnie d'assurances sur la vie de l'Ohio perdra surtout beaucoup. Elle doit, [illegible] Reid, Irving & Co. de Londres. Cette compagnie remplit [illegible] des Gowers pour environ 30,000 livres.

L'abaissement du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre n'a eu que peu d'effet sur la situation générale. Celle de la Banque elle-même n'y a rien gagné. Dans les quatre dernières semaines, la réserve métallique a diminué de 371,865 liv. sterl., et les coffres de la Banque ne sont plus que de 8,967,000 liv. sterl.

LE ROI DE SARDAIGNE ET LE PAPE.—On sait que le roi de Sardaigne avait offert au Pape son appui pour résister à l'invasion autrichienne. Ce prince a fait connaître son intention au gouvernement français. On lit à ce sujet dans la dépêche télégraphique:—"A Paris, le 3 septembre, l'ambassadeur Sarde près la cour de France a présenté au ministre des affaires étrangères une note diplomatique dont voici la teneur: Dans le cas où Sa Sainteté le pape Pie IX demanderait assistance à Sa Majesté le roi de Sardaigne, contre l'invasion autrichienne, Sa Majesté Sarde se considérerait obligée de répondre à l'appel, cette assistance au Souverain Pontife, son devoir comme l'une des puissances intéressées étant de faire respecter l'indépendance des Etats de la Péninsule, telle qu'elle a été garantie par les traités de Vienne. Cette communication a été envoyée au roi et à M. Guizot, qui se trouvaient alors absents de Paris. Comme chef du cercle politique et diplomatique ce mouvement du roi de Sardaigne a produit la plus grande sensation.

L'honorable B. G. THIBODEAUX est à parcourir en ce moment les paroisses riveraines du fleuve. Il est accueilli partout avec beaucoup d'empressement et de cordialité.

FLORIDE.—Nous avons les retours de l'élection dans le comté d'Escambia. Quigles est élu représentant par une majorité de 52 voix sur Baugby. Collins est shérif; Reobeo, assesseur et collecteur de taxes. Tous trois sont whigs si nous ne nous trompons point.

Le NEW-ORLEANS a fait son premier voyage. Il est entré à Charleston le 6 courant; et les journaux de cette ville parlent avec grands éloges de la beauté de sa construction et de l'excellence de sa marche.

GÉORGIE.—Les retours de vingt-neuf comtés, c'est-à-dire du tiers de l'Etat, nous sont parvenus. Ils accusent un gain locofoco de 500 voix, et rendent plus que probable l'élection de Towns du poste de gouverneur. C'est un triste résultat, et nous espérions mieux.

La législature est encore douteuse. Les retours ne sont pas suffisants pour en indiquer la composition; mais ils semblent assez favorables aux whigs.

MOBILE.—La maladie a diminué dans cette ville durant la dernière semaine. On n'y a relevé que onze décès dont quatre seulement de fièvre jaune.

CALIFORNIE.—Une correspondance porte à 3000 le nombre des émigrants américains déjà établis dans ce pays. La population indigène de la Californie ne dépasse pas 23,000, blancs et Indiens. Sur ce nombre les premiers ne doivent guère figurer que pour un cinquième au plus. On voit combien l'immigration américaine aura peu à faire pour s'assurer la prépondérance dans la Californie.

TEXAS.—Le vapeur *Yacht*, cap. Crane, nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 8 courant. Ils ne nous fournissent aucune nouvelle, sinon celle de la grave maladie du colonel Van Zandt, l'un des candidats au poste de gouverneur.

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO. UN.—Le Conseil s'est réuni hier après un repos d'environ un mois et demi. Le recorder Génois est au fauteuil. Avant de procéder aux affaires, l'alderman Fabre soumet une lettre du secrétaire, M. Emile Wiltz, dans laquelle il envoie au Conseil sa résignation; ses occupations ne lui permettant pas de continuer plus longtemps cette place. Sur motion de M. Fabre, cette résignation est acceptée, et le Conseil procèdera à sa séance prochaine, à l'élection d'un secrétaire.

On lit un message du Maire, dans lequel ce magistrat recommande la nécessité de nommer un avocat pour représenter cette Municipalité à la ville de Washington, dans la cause portée en appel à la Cour Suprême des Etats-Unis par les propriétaires du bateau à vapeur *Sultana* contre la municipalité. Ce message reçu déposé sur le bureau sujet à l'appel. Le Maire transmet en même temps au Conseil huit propositions cachetées de plusieurs individus pour la fouille et le nettoiement des canaux Girod et Claiborne. Ces différentes propositions sont mises au Conseil qui les renvoie en comité, des améliorations avec prière de faire un rapport à la séance prochaine.

Le Conseil s'est ensuite engagé dans une longue et chaleureuse discussion, à propos de quelques comptes dûs au shérif Lewis, concernant différentes ventes judiciaires faites par ce dernier. La discussion s'est terminée par l'adoption d'une résolution présentée par M. Hagan, enjoignant au comité des finances de régler avec le shérif Lewis, et s'il était nécessaire, la municipalité débarrasserait les bons de la Municipalité No. 3, et qu'elle en garantirait le paiement à l'échéance.

M. Barthe, au nom du comité des améliorations, présente une résolution autorisant le voyer à dresser avis M. Edmond de faire enlever, la cabane qu'il a fait construire sur la Levée, vis-à-vis le marché à la viande pour y vendre des crèmes à la glace, à l'effet d'améliorer cette partie de la Levée. Après un débat fort animé cette résolution est adoptée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir.

M. Dupré, du comité de police, soumet un rapport au Conseil, relatif au scrutin qui a lieu le 7 du courant, vis à vis du bureau du recorder. Le comité recommande qu'un comité spécial de sept membres soit élu au scrutin, à l'effet de s'enquérir, et de faire un rapport à ce Conseil le plus tôt possible, des faits et des preuves concernant l'outrage commis le 7 du courant sur la personne de l'Alderman Raines, tandis qu'il tentait d'appaiser la rixe qui eut lieu vis-à-vis du bureau du Recorder.

M. Burthe présente un amendement qui est adopté: que ce comité aurait plein pouvoir de faire comparaître les personnes et d'envoyer chercher les documents nécessaires, et de plus que les juges siégeant soient tirés au sort. Ce rapport ainsi amendé avant été adopté, le Conseil procède au scrutin à la formation de ce comité. Les membres suivants ont été choisis:

MM. Dupleum, Bureau, Fabre, Genod, Slingerland, Dupré et Hagan.

Puis, le Conseil s'ajourne.

Deux aldermen, MM. Dupré et Burthe, [illegible] ce matin entre les [illegible] du Recorder [illegible] Debbs, un [illegible] Defenson Delgroy. [illegible] l'exécution [illegible] de la lettre [illegible] écrite par la femme [illegible] Evans [illegible] le signature [illegible] Cour du District.

[illegible]

[illegible] que le [illegible] ainsi [illegible] Première Cour du District.

VOL.—La police de la première municipalité a arrêté hier Louis Debbie, chauffeur à bord du steamer St. Helena, sous l'inculpation d'avoir enlevé à plusieurs passagers leurs montres et quelques autres objets précieux. L'accusé comparaîtra ce matin devant le Recorder Génois.

ASSEMBLÉE WHIG.—Sixième District Représentatif.—A une assemblée des whigs du Sixième District Représentatif qui a eu lieu au café de Verlier, samedi soir, 9 du courant, G. W. Collins a été appelé au fauteuil, et M. Eusèbe Bouny nommé secrétaire.

Le président ayant expliqué le but de l'assemblée qui était de reconsidérer les nominations faites à une précédente assemblée des whigs de ce district, pour représenter le dit district à la prochaine législature.

Sur motion, il a été résolu, qu'un nouveau ballottage pour les deux candidats du parti whig dudit district ait lieu.

Les membres présents procédèrent au ballottage des dits candidats, et les votes étant comptés, il parut que John Watkins avait reçu trente cinq votes, Armand Pitié trente-trois et Cyprien Dufour dix-huit.

En conséquence, MM. John Watkins et Armand Pitié furent dûment nommés.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée *sine die*.

G. W. COLLINS, président.

Le *National Intelligencer* donne les nouvelles que nous avons reçues, il y a quelque part quinze jours, mais il y ajoute en postscriptum une lettre qui ne manque pas d'intérêt pour nous. Cette lettre explique comment le bruit à pu exister que Puebla avait été prise par les Mexicains. La voici; elle semble émaner du commandant même de la ville:

PUEBLA, 30 septembre 1847.

Tous les exprès envoyés ici par le général Scott ont été enlevés par les Mexicains. Un seul a pu leur échapper et m'apporter les seules nouvelles officielles que j'aie reçues du général depuis son départ d'ici. Un exprès m'est arrivé hier et m'a dit qu'il avait quitté Mexico le 8 et que toutes ses dépêches lui avaient été enlevées. J'ai été depuis trois semaines et je suis encore entouré par 4000 Mexicains. Il paraît que Jalapa a été pris par le major Lally à Jalapa." Il a mille hommes sous ses ordres. Je ne puis pas me hazarder hors de la ville, et le major devrait être ici depuis quinze jours. Des essaims de guérillas courent le pays.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

Nous trouvons dans la *Démocratie Pacifique* un article d'une grande énergie, dirigé contre le ministère français actuel. On y sent déborder une verve d'indignation fort remarquable; cela s'explique par la position du journal: il a été saisi la veille. Mais sous la colère personnelle, il y a un fonds de vérité qui frappera tous les lecteurs. Il est impossible de résumer sous une forme plus vive tous les reproches qu'on peut adresser au gouvernement actuel de la France. Cet article est intitulé:

OUI, VOUS ÊTES RESPONSABLES.

La France marche à grands pas vers une crise; elle est à deux doigts d'une révolution qui menace de faire éclater l'Europe.

Si les hommes qui portent dans le cœur l'amour sacré de la justice et de la liberté, ne se lèvent pas comme un seul homme, s'ils ne conjurent pas, par les seuls moyens légaux qui restent encore, l'ouragan de mépris qui se forme dans les couches profondes de la nation, un cataclysme est proche.

Toute société a l'instinct et le droit de son salut. La France est empoisonnée. Si on n'applique pas promptement à la France le remède constitutionnel capable de la débarrasser du poison qui corrode, ses entrailles, de par la loi vivante de tous les organismes, elle s'en débarrassera dans des convulsions terribles.

....Il y a aujourd'hui, au gouvernement de la France, des hommes qui ont amassé sur leur tête la plus écrasante accumulation de mépris qui se soit jamais formée dans un pays constitutionnel. Forts d'une majorité qu'ils s'étaient composée par toutes les inventions et tous les perfectionnements de la corruption politique et sociale, ils ont audacieusement nié le dernier espoir que les hommes obstinés à croire à la possibilité de quelque retour vers le bien, s'étaient entêtés à conserver............

Ah! vous ne voulez pas, vous qui, en temps normal, au sein de l'ordre matériel, en pleine paix, avez laissé la société tomber dans cet abîme de corruption, de vices, de démoralisation et de crimes qui menace de l'asphyxier dans un égoût, dans un égoût encore qui descend des quartiers que vous habitez....vous ne voulez pas qu'on vous rende responsables et qu'on vous accuse!

Eh! qui donc, s'il vous plaît, doit être responsable? Qui a la haute main? Qui a le pouvoir? Etes-vous, oui ou non, le gouvernement de cette société?

Voyons! n'avez-vous pas préparé, provoqué, accepté ou tout au moins escamoté la Révolution qui vous a livré le Pouvoir? N'avez-vous pas acclamé à cette Révolution? N'avez-vous pas élu, jugé, condamné ceux que vous vouliez, [illegible] au gouvernement de la société?

Ce gouvernement, n'en avez-vous pas dévasté les replis? N'avez-vous pas eu en main les lois, le Pouvoir exécutif, la distribution des faveurs et des grâces? Ne vous êtes-vous pas armés de toutes les lois que vous avez jugées nécessaires au gouvernement, et de lois draconiennes en comparaison de celles dont se contentaient ceux que vous avez renversés sous prétexte de liberté?

Qu'est-ce donc qui vous manque? rien. Vous avez tout, tout, tout. Vous aviez, grand Dieu! une majorité qui s'est déclarée SATISFAITE, quand vous avez eu l'audace de lui donner des explications que pas un de ses membres ne tenait pour d'autres que mensonges!...

Vous avez tout! Vous avez pleinement entre les mains du gouvernement de la société, et [illegible] cette société parvient, entre vos mains, au dernier terme du désordre moral, de la corruption politique; quand vous la faites douter de toutes ses institutions; quand vous avilissez la tribune par des harangues officielles; quand vous compromettez l'ordre par l'excès de l'indignation publique; quand vous amenez la royauté entraînée de vous retirer pour conjurer la crise que la conscience nationale, chargée de mépris, peut faire éclater dans une explosion terrible, vous ne voulez pas qu'on vous accuse!

Vous êtes le gouvernement de la société, et vous ne voulez pas, après sept ans de paix, de majorité, de Pouvoir, être responsables de l'état de la société qui se dissout entre vos mains!

Mais nous y vivons nous dans cette société dont vous tenez le gouvernail, et, si nous vous voyons la mener, toutes voiles dehors, sur un banc de boue et de fange où nous devons tous sombrer avec vous, croyez-vous nous empêcher de pousser le cri d'alarme?

Ecoutez-nous bien: Vous sentez que le Pouvoir s'échappe de vos mains, et vous voulez le garder, *fautes comprises*! Vous ne vous faites pas illusion? Vous avez une majorité compacte. Vous l'avez usée vous-mêmes, et c'est elle, en se disloquant, qui vous a blessés à mort. C'est de cette majorité que sont sorties ces révélations terribles que vous n'avez pu amortir officiellement, un instant, que par des capitulations de tribune qui ont achevé de vous dégrader dans la conscience de tous les hommes graves, radicaux, indifférents, socialistes, conservateurs. Dès cet instant, vous vous êtes débattus dans l'agonie d'un Pouvoir qui vous quittait, mais que vous ne vouliez pas quitter.

Dès cet instant, les révélations les plus accablantes sont tombées, comme une grêle de feu, sur vous, dont les vôtres.

Vous avez été accusés d'avoir vendu 100 millions, [illegible] ou [illegible] de la vente, un privilège de théâtre que vous deviez donner pour [illegible] d'Etat. Vous n'avez [illegible] répondu et vous avez voulu rester au Pouvoir.

Vous avez été accusés d'avoir taxé le privilège de vendre 1800 [illegible] Escroquerie. Vous n'avez pas [illegible], et vous avez voulu rester au Pouvoir!

Vous avez été accusés d'avoir placé à la tête de la première magistrature de [illegible] un de vos anciens collègues que vous saviez [illegible] pour [illegible]—vous n'avez pu vous laver de cette accusation: votre collègue a été dégradé juridiquement par la cour des pairs, malgré les efforts que vous avez faits à la [illegible], et vous avez voulu rester au Pouvoir.

Les accusations les plus audacieuses concernant l'Algérie ont fondu sur vous. Vous n'avez pas [illegible], et vous avez voulu rester au Pouvoir....

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer l'innombrable série d'actes qui ont été votre considération, votre dignité de gouvernement, l'innombrable série de coups d'humiliation que vous êtes été forcés de boire coup sur coup, et vous ne voulez pas que l'on vous dise qu'un pareil spectacle dégrade le Pouvoir aux yeux de la moralité nationale dans les œuvres vives, ébranle la société dans ses fondements!

Et maintenant que la conscience publique s'indigne et se révolte contre vous, que les honnêtes gens se réjouissent de l'écroulement de la folie qui vous cramponne au Pouvoir, que les conservateurs qui vous avaient soutenus [illegible] chancelés, aujourd'hui qu'il ne vous reste plus un seul organe dans toute la presse et quel organe! Maintenant que vous avez brisé, en une session, votre majorité, tantôt puissante si vous n'aviez voulu, et savoir pour faire seulement un peu de bien! Maintenant enfin que dans cette France, où tous les partis, [illegible] autour de vous, [illegible]

[illegible]

Malheureux! allez-vous-en!

Nous vous le disons encore en terminant cette arme de compression, cette terreur que vous voulez faire dans l'opinion, ne vous sauvera pas. Vous avez été atterrés par le dernier crime qui vient d'apparaître, sanglant, au sommet de tous ceux qui ont marqué votre passage au pouvoir; vous avez été terrifiés en présence de l'unanimité craintive avec laquelle l'opinion publique rattachait ce crime à la démoralisation profonde de la société, dont on vous fait responsables vous qui gouvernez la société, et vous vous êtes dit: "Frappons la presse, intimidons-la, payons d'audace, et quand le jury acquittera, l'instant le plus grave sera passé. Ayons le courage de la peur! recourons à l'expédient de la peur. Frappons la presse en masse!"

Oui, la presse n'aura pas peur parce que la presse ne sont aujourd'hui le Verbe de la société entière! La presse n'aura pas peur, parce que votre irruption et votre calcul de démence prouvent que c'est vous qui avez peur d'elle!

Et pour vous prouver, quant à nous, que la presse n'a pas peur:

Vous nous avez saisi hier pour avoir fait remonter à la situation morale que vous avez faite au pays une part de responsabilité dans un crime horrible, quoique vous sachiez fort bien que nous ne vous ayons pas accusé de complicité dans un assassinat. Eh bien! ce que nous avons énoncé hier, nous terminons en le prouvant aujourd'hui:

Est-il vrai qu'un aide-de-camp du château a été pris en flagrant délit d'escroquerie et de vol, et que vous l'avez fait partir?

Est-il vrai que deux Pairs de France et un homme dix-huit fois millionnaire, prévenus d'une imputation qui eût fait incarcérer tous autres citoyens, ont été par vous laissés libres, que tous trois ont pu fuir, que l'un d'eux s'est enfui?

Est-il vrai qu'un de vos séides, l'homme qui s'intitulait *l'épée du parti conservateur*, l'homme pour qui vous avez vendu des privilèges de théâtre, promis ou laissé impunément promettre des ventes de projet de loi, n'a pas été poursuivi en justice?

Que le même homme, trois fois qualifié de menteur dans sa déposition légale, par un président de cour d'assises que n'intimidait pas le gentilhomme, n'a pas été requis d'arrestation par votre ministère public, qui a eu l'indulgence de lui trouver une excuse?

Est-il vrai que, quand la fameuse lettre du général Cubières a été lu le 3 mai à la tribune de la chambre des députés, M. le ministre des travaux publics a, par trois fois, "opposé une DÉNÉGATION ABSOLUE" à ce qu'il appelait alors les "insinuations contenues dans la lettre" qui est devenue la base du procès, de la condamnation et de la dégradation de deux Pairs de France, tous deux anciens ministres...?

Nous pourrions continuer longtemps encore. Mais c'est assez. Il ne nous reste plus qu'à demander aux apôtres de l'intimidation légale, à tous les magistrats, à tous les citoyens, si le spectacle de ces complaisances, de ces impunités, de cette protection systématique de tous les coupables qui tiennent, de plus ou moins près, aux régions supérieures, au Pouvoir, a été fait pour intimider beaucoup, dans la pensée d'un crime dont l'horreur même devait préserver du soupçon, un Duc et Pair de France! un Chevalier d'honneur d'une princesse dont nous respectons trop le caractère et les malheurs pour citer ici le nom! le rejeton d'une de ces familles dont l'éclat héréditaire fascine et prosternaient les rêveurs qui nous gouvernent! un homme enfin, que la loi faite par ces rêveurs, soumise au droit commun, à la justice commune, qui, sur un crime jugé flagrant, a eu quatre jours pour quitter légalement la France, et qui n'a même été arrêté le cinquième jour qu'en violation formelle de la Charte qui nous régit!

Eh bien! arrêtez-nous encore s'il vous convient: nous persistons dans les conclusions de notre article saisi, et nous vous répétons: RETIREZ-VOUS AUJOURD'HUI, SI VOUS NE VOULEZ PAS EXPOSER AVEC VOUS LA SOCIÉTÉ, LA COURONNE ET LA FRANCE!

(*Démocratie Pacifique.*)

Exploitation de la corruption.

Les nombreux fonctionnaires qui ont mordu à la pomme de la corruption et redoutent le grand jour de la publicité pour leurs ténébreuses actions se donnent au diable pour ravoir les lettres compromettantes qu'ils ont eu l'imprudence d'écrire. Ils se retirent chez les détenteurs de ces lettres et engagent avec eux le dialogue suivant:

—Je vous ai écrit dans le temps au sujet d'une fourniture de charpie (ou autre) un petit billet que vous deviez bien me rendre.

—Ah! oui, je sais, un petit reçu de 500 fr.; si vous voulez m'en donner mille, il est à votre disposition.

Et le pauvre fonctionnaire est obligé de se soumettre à l'autre mélodie du chantage. Mais ces sortes de transactions exigent beaucoup de pas et de démarches, font perdre un temps précieux et dépensent, pendant des journées entières, les cabinets des administrations publiques.

Le besoin d'un intermédiaire entre le corrupteur et le corrompu se fait donc énergiquement sentir, et c'est pour répondre à cette nécessité de l'époque qu'un philanthrope intelligent vient de créer une agence d'un genre véritablement nouveau.

Ce bureau d'affaires, destiné à prévenir les difficultés qui pourraient s'élever entre les fonctionnaires et les fournisseurs, et à faciliter les négociations que d'anciennes relations nécessitent entre eux, sera situé rue Bellechasse, au centre du bureau des ministères. Il sera dirigé par MM. Bruem et Cie, et prendra le titre anglo-conservateur de *Corruption-Office*.

(*Corsaire.*)

La Francia Jamais pour Jenny Lind.

On sait que la célèbre Jenny refuse de chanter à Paris. Rien n'a pu l'engager à céder sur ce point. Aux offres brillantes qu'on lui a faites, elle a répondu: Vous me promettriez le trône que je ne chanterais pas à Paris. Cette répulsion doit avoir une raison cachée. Nous sommes en mesure d'éditer sur ce point le public parisien. Mlle Jenny Lind a écrit, en effet, à une jeune amie de Paris, la lettre suivante, qui est presque un jugement politique.

Ma chère Minna,

Tu me demandes si je suis encore dans la résolution de ne pas venir à Paris. Tu sais cependant que je tiens parole. Je suis la première artiste qui ait la réputation européenne sans la consécration de Paris; je hais Paris, et je me venge de lui. Tu sais tout mais les Parisiens ignorent *que j'ai été deux années dans cette capitale*. Un jour, j'avais déjà été applaudie à Copenhague dans les premiers rôles. Mon vieux professeur me dit: "Jenny, tu as du talent, du cœur et de la naïveté. Copenhague n'est pas une ville digne de toi. Il te faut Paris. C'est le centre de la gloire et des arts. Je te recommanderai à Meyerbeer, à Donizetti, à quelques autres de mes amis de Paris; ton nom deviendra célèbre, car je suis sûr de ton avenir." Et je partis.

A Paris, je pris des leçons de chant chez Bordogni qui trouva fâcheux *que je n'eusse pas la voix de Mme Dorus-Gras ou de Grisi*. Il me recommanda d'*l'âme*. Je me présentai chez d'autres maîtres, mais je n'avais pas de fortune et ne voulais pas payer de ma personne, je rappelant toujours les derniers mots de mon professeur:

"Ma fille, ne sacrifie jamais ton honneur à la gloire. La gloire acquise à ce titre devient d'abord un fardeau et plus tard une ombre. Le talent d'une femme disparaît avec la pudeur, comme la saveur du fruit disparaît avec l'écorce."

Enfin j'eus le bonheur de rencontrer Meyerbeer, qui m'invita à l'une de ses soirées. A peine étais-je depuis une heure dans son salon qu'il m'engagea à le suivre auprès du directeur de l'Opéra.—"Que voulez-vous? lui demanda-t-il.—Vous faire engager comme prima donna." Il falluit me présenter de [illegible]; je saisis du cou du célèbre maëstro, et malgré sa défense, je l'embrassai comme un père.

Le directeur m'affirma qu'il était enchanté de m'avoir trouvée et de me recevoir de la main de Meyerbeer. Je devais débuter dans quinze jours au plus tard, mais le lendemain on me fit savoir que la chose était impossible; et enfin, il n'en fut plus question, bien que ce monsieur ne m'eût jamais entendu chanter. Quant à Meyerbeer, il quitta Paris de colère.

Quinze jours après, je me présentai chez le directeur des Italiens. Celui-ci me reçut assez honnêtement, et me renvoyant à son secrétaire: "Je ne puis rien, me dit-il, n'ayant pas de nom, prétendre à débuter dans la première scène du globe!" Le secrétaire m'offrit un engagement dans les chœurs.

Je regardai ce monsieur de haut en bas et me retirai. Arrivée au boulevard, je ne pus m'empêcher de verser des larmes, et, un instant après, j'avais juré de me venger de Paris, autant qu'une artiste pourrait le faire.

Le sacrifice [illegible], je ne pus même parvenir à chanter dans les concerts.

La même année, je reçus la proposition de ne jamais chanter à Paris, Meyerbeer me fit engager à l'Opéra de Berlin. Tu sais le reste.

Je te le répète, je suis la première artiste qui ait acquis une réputation européenne sans avoir vu sa réputation consacrée par le suffrage des Parisiens.

Paris n'est indifféremment plus le temple des talents et des arts, c'est la capitale des intrigues et des médiocrités parvenues.

Quand dans un pays les arts sont en décadence, la politique l'est aussi. Un directeur des Italiens a voulu m'engager dans les chœurs. Le ministère un refus de même avec M. de Lamennais. Ce n'est plus moi qui ai dit cela, mais un membre anglais auquel j'ai raconté mon histoire.

Jenny Lind.

[illegible]

M. [illegible] A. Bouny informe les [illegible] et le public qu'il [illegible] boulangerie, rue [illegible] No. [illegible] et [illegible] vous [illegible]

A VIS est par le présent donné qu'un billet [illegible] par M. [illegible] Nell, [illegible]

[illegible]

12 oct

COMMERCIAL.

Par le steamer Hibernia.

MARCHÉ DE LIVERPOOL,

Liverpool, 17 septembre 1847.

COTON.—Le manque de confiance qui les faillites ont produit dans la société commerciale, [illegible] réduite; d'un autre côté [illegible] qui est loin d'offrir des bénéfices [illegible] pour toutes les affaires [illegible] la semaine finissant aujourd'hui, les prix de [illegible] sur le marché aux cotons de Liverpool, [illegible] par livre. [illegible]

[illegible]

Les ventes de la semaine finissant le 17 septembre, en y comprenant 3,000 balles faites ce jour-là, [illegible] s'élèvent à 14,000 balles, dans lesquelles sont incluses [illegible] balles pour la spéculation, et 50 aurait pour l'exportation. [illegible]

Orléans *fair*, 6 1/2 à 3/4; Mobile fair, 6 7/8; Orléans [illegible]. Les importations de la semaine [illegible] balles, y compris quatre navires arrivés, mais qui n'ont pas encore été rapportées.

MARCHÉ AUX GRAINS.—Jusqu'au 6 septembre, la baisse a continué, mais vers la fin de la semaine le blé et la farine ont été activement demandés. Cette amélioration s'est maintenue jusqu'au 12, à laquelle époque la hausse a été de 5 sh. par quarter pour le blé sur les cotons [illegible], et la farine qui a été en grande demande pour Liverpool et Londres, a subi une hausse de 2 à 4 sh. par baril. Le taux le plus élevé pour le blé, est de 63 sh. par quarter, à Liverpool. La meilleure farine du Canal de l'Ouest qui avait coûté le fer, à 25 sh. par baril et qui rapportait à peine ce prix, se vendait, le 12, à 29 et 30 sh. Le maïs a été aussi en plus grande demande, et il a rapporté un prix plus élevé.

Aux dernières dates, le marché au blé paraissait ferme, mais comme on attendait encore du dehors des renforts considérables, et comme aussi la moisson, en Angleterre, est réputée avoir été très-bonne, on ne s'avait pas encore s'il y aurait plus d'une nouvelle hausse avant que les prix n'arrivassent à un nouveau niveau. Des ventes considérables ont été faites en Belgique et la Hollande, en conséquence de la maladie de la récolte de pommes de terre dans ces deux contrées, et ces ventes ont tendu à consolider le marché.

A Mark Lane, le 15 et le 17 septembre, les prix des céréales étaient un peu plus élevés, vu que l'état du commerce, permet de ne pas faire que une opinion correcte sur les cours à venir. Les existences sur place et les approvisionnements des nations qui étaient à l'acheter dans la demande, qui contribue à produire une tendance plus ferme.

La teneur des avis des Etats d'après lesquels on s'est assuré qu'il ne faut pas attendre de grands renforts de ces côtés, a contribué à donner plus d'animation au marché au blé. La farine était cotée à Liverpool, le 16, à 30 sh. 6 d. et 30 sh. et à Londres, le 17, à 29 sh.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS

Navire Aurore, Jackson, pr New York.
[illegible], Strickland, pr Philadelphie.
Emily Taylor, [illegible], pr Liverpool.
Goelette Watson, Bardick, pr Tampico.

ARRIVÉS

Navire à vapeur Yacht, Crane, de Galveston.
Barque Antelope, Crosby, de Boston.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Carolina, Hedrick, de Cincinnati.
[illegible], de Bolivar Bend.
[illegible], C. Baton Rouge.
[illegible], de St. Louis.
Hard Times, Brookwell, [illegible]
Fi Halent, Welch, de Grand Ecore.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Philadelphia,	de France,	15 sept	N. York 15 oct
Missouri,	de France,	20 sept	N. York 24 oct
Cambria,	d'Angleterre,	4 oct	Boston 18 oct
New York,	de France,	15 oct	N. York 15 nov

CONCERT

Au bénéfice de l'Association Howard.

La Société Philharmonique de la Nouvelle-Orléans, donnera au Grand Concert à l'Armory-Hall, MERCREDI SOIR, 13 OCTOBRE.

On commencera à 7 heures et demie.

Le Concert sera dirigé par M. LEHMANN.

PROGRAMME:

1re PARTIE.

1.—Ouverture de la Sirène, Auber.
2.—Grande marche nationale, Lehmann.
3.—Chœur de la Juive, Halévy.
4.—La Polka Cavalier, Lehmann.
5.—Polonaise des Martyrs, Donizetti.
6.—Les airs nationaux, De Lille, &c.

2e PARTIE.

7.—Ouverture de Guillaume Tell, Rossini.
8.—Grand air de la Favorite, Donizetti.
9.—Fantaisie de Part du Diable, Auber.
10.—Grande marche triomphale de la Juive, Halévy.
11.—Chœur de Charles VI, Halévy.
12.—La grande Bataille infernale, Lehmann.

Avec accompagnement de l'orchestre, Harpe, Ballets, Hibour, Tambour, Chaîne, Castagnettes, Guitare, Vocals, d'Enclos, &c. &c. &c.

Il y aura un intervalle de 15 minutes entre les deux parties.

BILLETS, $1 chacun, qu'on pourra se procurer chez les marchands de musique et les librairies de cette ville, ainsi qu'à l'entrée de l'Armory.

Un nombre suffisant de dames pourront entrer avec deux billets.

AVIS.

UNE personne d'un âge mûr, parfaitement acclimatée, ayant une connaissance pratique des affaires commerciales et écrivant avec une égale facilité le français et l'anglais, désirerait trouver de l'emploi, soit en chargeant soit comme commis de magasin. S'adresser par lettre à la poste, à l'adresse de A. B.

UN petit coffre a été trouvé dans une maison, rue Bourbon, appartenant à M. Pierre Lecomte, [illegible] Le propriétaire pourra venir le réclamer en payant les frais d'insertion.

PIERRE LEBORTE, Grande rue.

SUCRE.—100 caisses de sucre brun de la Havane, convenable pour les raffineurs, à vendre par lots, une consignation, par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CAFE DE LA HAVANE.—En vert, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

SUCRE.—Blanc, brun et jaune, 1re qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CIGARES.—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, et constamment en main, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

MIEL SUPERIEUR.—Miel de la Havane, en barillets de 30 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CONFITURES de la Havane—Gelée et marmelade de goyave, en boîtes et barils, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

PIERRES PLATES de Yorkshire, à vendre par WYLIE & EGANA, 22, Bienville.

SUCRE.—Blanc, jaune et brun, 1e, 2e Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE HAVANE.—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE.—Un grand assortiment des meilleures marques, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

[illegible] No. 1, [illegible] de [illegible] blanche, [illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

HUILE de Baleine et de [illegible]—30 barils excellente huile de baleine [illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

SAVON.—1,000 caisses de Boston, No. 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

CHANDELLES.—100 caisses blanc de baleine, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

SALERATUS.—[illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

HUILE de Baleine et de Charbon.—[illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

THÉ.—[illegible] caisses thé noir et vert [illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

FROMAGE.—[illegible] WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée.

[illegible]

L'Consignataire et le consignataire du navire [illegible] ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage dudit navire.

Le navire L. O'DONELL, est actuellement à décharger en face du marché de la Première Municipalité. Les consignataires [illegible] leurs marchandises [illegible] A. LARDE & Co., 71, Vieille-Levée.

Le navire RUBICON, capitaine Thompson, venant du Havre, [illegible] Les consignataires sont invités à [illegible] qui suivront la publication de cet avis.

L. H. GALE, 73, [illegible]

AVIS.—Les habitants qui voudront des sucres souscrits pour des vêtements de [illegible] [illegible] GARTHWAITE, FAYAN & Co.

GARTHWAITE, FAYAN & Co., No. 16, rue du Canal, (Building's Hall) entre la rue de la Vieille Levée et Chartres. Manufacture No. 289, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les derniers arrivages des LINGES d'AUTOMNE et d'HIVER [illegible]

[illegible]

GARTHWAITE, FAYAN & Co.

A LOUER—A prendre possession le 1er novembre, le magasin [illegible] No. 20, rue du Canal, entre les rues de Chartres et la Levée [illegible] GARTHWAITE, FAYAN & Co., No. 16, Canal.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Rubicon et [illegible], du Havre, et à vendre à des conditions libérales par les soussignés:

[illegible]

DUFOUR, DURAND & Co.

MARAGNAGE.

[illegible]

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

ACTUELLEMENT [illegible] CHAPEAUX ET CASQUETTES [illegible]

PRUET & Co, 16, Magasins.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison Reynaud, Cucullu & Cie., est dissoute aujourd'hui par consentement mutuel. La raison sociale ne sera employée que pour la liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1847.

P. REYNAUD,
J. M. CUCULLU,
R. P. VOORHIES.

P. Reynaud continuera les affaires de la maison Reynaud, Cucullu & Cie, pour son propre compte au No. 34, rue Tchoupitoulas [illegible]

P. REYNAUD.

MARCHANDISES NOUVELLES.

GIQUEL & JAMISON.

No 6, rue de Chartres,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public, qu'ils reçoivent en ce moment [illegible] et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison [illegible]

[illegible]

L. RAPP & Co.

SUCCESSEURS DE [illegible]

[illegible]

GARNIER, Fournet, [illegible]

[illegible] LEOPOLD [illegible] 22, St Louis.

[illegible] dans le Fièvre Jaune [illegible]

[illegible]

CHEMISES [illegible] LEBLANC & SILVESTRE.

ROBES DE [illegible] [illegible]

[illegible] & PIERCE.

[illegible]

SUCRE.—de la Havane, blanc et jaune, à vendre par W. H. SIMMONS.

OLIVES [illegible] W. H. SIMMONS.

[illegible] VALLA, 27, Commune.

CIGARES [illegible] VALLA, 27, Commune.

CIGARES PRINCIPE [illegible] VALLA, 27, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—25 tierçons, en entrepôt [illegible] VALLA, 27, Commune.

SUCRE de la Havane—150 caisses, à vendre par VALLA, 27, Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—à vendre par VALLA, 27, Commune.

TABAC A CHIQUER [illegible] VALLA, 27, Commune.

MIEL DE LA HAVANE—à vendre par VALLA, 27, Commune.

[illegible]

M. WYTHAM, MESDAMES ET EVERETT, directeurs du Lycée [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES FRANÇAISES.

[illegible]

NOUVEAUX DÉBARQUÉS [illegible] LAPORTE & Co.

[illegible] Batiste, Dentelles.

REÇU [illegible]

[illegible] DAVILLON, [illegible] 7, Magasins.

CHAMPAGNE [illegible] MILLAUDON.

16 [illegible] QUERTOUZE & Co.

600 [illegible]

27 [illegible] DAZAN, QUERTOUZE & Co.

50 [illegible] DAZAN, QUERTOUZE & Co., 11 et 13 St Louis.

240 [illegible] DAZAN, QUERTOUZE & Co.

VIN DE CHAMPAGNE.—[illegible] RAYMOND CAMUZAC.

SUCRE HAVANE.—[illegible] RAYMOND CAMUZAC, 34, Vieille-Levée.

CHAPEAUX Gommés, [illegible] PRUET & Co., 10, Magasins.

A VENDRE, en débarquement du navire Rubicon, 25 caisses [illegible] H. DUDOUYT.

EN magasin [illegible] H. DUDOUYT, 22, rue Toulouse.

12 [illegible] Cognac [illegible] H. DUDOUYT.

200 [illegible] H. DUDOUYT.

25 [illegible] H. DUDOUYT.

200 [illegible] H. DUDOUYT.

15 [illegible] H. DUDOUYT.

25 [illegible] H. DUDOUYT.

150 [illegible] H. DUDOUYT, 22, rue Toulouse.

EN débarquement du navire OCEANA, du Havre [illegible] AUGUSTE MOLIER, rue St Louis No. 60.

[illegible]

700 [illegible] CLAMSON, 46, Canal.

COGNAC [illegible] à vendre par TALAMON, 102, rue Royale.

VIN de Bordeaux.—[illegible] TALAMON.

VIN [illegible] TALAMON.

[illegible]

HUILE D'OLIVE.—[illegible] & Co., 23, Vieille Levée.

VINS DE MALAGA.—[illegible]

BOUCHONS.—[illegible]

[illegible]

A [illegible] BERTRAND.

LA POUDRERIE EN CUIVRE ET L'ATELIER DE MACHINES.

[illegible]

A [illegible]

[illegible] ST. CHARLES.

[illegible] A. ROUSSEAU & Co.

POUDRE DE MAGNOLIA.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

POUR LE JUGE DE SHERIF

[illegible]

POUR LE JUGE DE PAIX

[illegible]

POUR CONSTABLES.

[illegible]

POUR CORONER.

[illegible]

COLLECTEUR DE TAXES.

[illegible]

ASSESSEURS DES COMPTES.

[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible]

Mandeville Academy.

CETTE Institution, située à Mandeville, sur le bord du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. [illegible] A. Duglon, [illegible]

[illegible]

C. BOYER et BOUQUET.

No. 148, rue Canal, entre Dauphine et Bourgogne.

M. C. BOYER, [illegible]

[illegible]

[illegible]